



## Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

### Procès-verbal de la réunion du 20 mars 2023

*(la réunion a eu lieu par visioconférence)*

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe (J, IR) du 11 novembre 2022
2. 8038 Proposition de loi modifiant
  1. la loi modifiée du 22 août 2003 instituant un médiateur ;
  2. la loi du 28 juillet 2011 portant 1. approbation de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, faite à New York, le 13 décembre 2006, 2. approbation du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées relatif au Comité des droits des personnes handicapées, fait à New York, le 13 décembre 2006, 3. désignation des mécanismes indépendants de promotion, de protection et de suivi de l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;
  3. la loi du 19 décembre 2008 modifiant: 1. la loi modifiée du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension ; 2. le Code de la Sécurité sociale ; 3. la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat ; 4. la loi modifiée du 27 août 1977 concernant le statut des fonctionnaires entrés au service d'institutions internationales ; 5. la loi modifiée du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois ; 6. la loi du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque centrale du Luxembourg ;
  4. la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat ;
  5. la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat ;
  6. la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat ;
  7. la loi du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2022

- Rapporteur : Monsieur Charles Margue

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

\*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Dan Biancalana, M. Mars Di Bartolomeo, M. Léon Gloden, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché, M. Charles Margue, Mme Nathalie Oberweis, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Michel Wolter

M. Sven Clement, observateur délégué

\*

Présidence : M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Commission

\*

**1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe (J, IR) du 11 novembre 2022**

Le projet de procès-verbal de la réunion jointe (J, IR) du 11 novembre 2022 est approuvé.

**2. 8038 Proposition de loi modifiant**

1. la loi modifiée du 22 août 2003 instituant un médiateur ;
2. la loi du 28 juillet 2011 portant 1. approbation de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, faite à New York, le 13 décembre 2006, 2. approbation du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées relatif au Comité des droits des personnes handicapées, fait à New York, le 13 décembre 2006, 3. désignation des mécanismes indépendants de promotion, de protection et de suivi de l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;
3. la loi du 19 décembre 2008 modifiant: 1. la loi modifiée du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension ; 2. le Code de la Sécurité sociale ; 3. la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat ; 4. la loi modifiée du 27 août 1977 concernant le statut des fonctionnaires entrés au service d'institutions internationales ; 5. la loi modifiée du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois ; 6. la loi du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque centrale du Luxembourg ;
4. la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat ;
5. la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'Etat ;
6. la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat ;
7. la loi du 17 décembre 2021 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2022

Il est rappelé que la proposition de loi vise à remplacer, dans tous les textes de loi et de règlement, la dénomination de « médiateur » par celle d'« Ombudsman », en perspective de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 2023, de la loi du 17 janvier 2023 portant révision des chapitres IV et *Vbis* de la Constitution.

Par ailleurs, étant donné que le mode de nomination de l'Ombudsman est désormais inscrit dans la Constitution, il y a lieu d'abroger le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 9 de la loi modifiée du 22 août 2003 instituant un médiateur.

Le rapporteur de la proposition de loi, M. Charles Margue (déi gréng), présente les grandes lignes du projet de rapport, pour les détails duquel il est prié de se référer au document diffusé par courrier électronique le 17 mars 2023.

Le projet de rapport soumis au vote est adopté à l'unanimité.

La proposition de loi figure sur l'ordre du jour de la séance du jeudi 23 mars 2023. Les débats auront lieu selon le modèle 0 sans débat.

### **3. Divers**

Les membres de la Commission sont informés que l'entrevue avec le Conseil d'Etat du 15 mars dernier s'est globalement bien déroulée. Le Conseil d'Etat avait communiqué, au préalable, une liste de questions relatives aux deux propositions de loi n° 8036 (commissions d'enquête) et n° 8037 (propositions motivées aux fins de légiférer). Les avis sur les deux propositions de loi ne devraient plus trop tarder.

Luxembourg, le 20 mars 2023

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**